

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 28 mai 2021**

Le 28 mai 2021, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Présents : Mmes/Mrs **FILERE Michel, FERREBOEUF Roger, DAVAL Géraldine, MOUTIN Thierry, LACHAT J Christophe, BRESSIEUX Thierry, MATHIEU J Marc, DURAND-BLANC Emilie, RINGSDORFF-DESHORS Séverine et FAUCONNIER Patricia.**

Excusée : Mme **CHABERT-MARREL Solange.**

Après approbation par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, du compte-rendu de la précédente réunion du 16 avril 2021, l'ordre du jour est abordé.

1 / Adhésion SPL

M le Maire présente la Société Publique Locale du Velay (SPL), qui a un service ingénierie et qui réalise des études techniques et de faisabilité.

Il explique que ce service pourrait être utile à la commune de Bellevue la Montagne, pour d'éventuelles réalisations, et précise que pour adhérer au SPL, il faut s'acquitter d'un droit d'entrée qui serait de 7 actions à 170 € soit 1490.00 €. Puis chaque prestation sera réglée à l'acte.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander l'adhésion de la Commune de Bellevue la Montagne au SPL du Velay.

2 / Adhésion au groupement d'achat d'électricité

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) ET DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Considérant que la commune de Bellevue la Montagne, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, le conseil municipal valide cette adhésion pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

3 / Vente terrain Themeys (bien de section) à M Mme JOUSSERAND.

Monsieur le Maire rappelle la demande de M. et Mme JOUSSERAND Eric qui résident à Themeys et qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle E608, face à leur propriété ainsi que la délibération du 14 Octobre 2020 n°2020/058 le précisait. Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est un bien de la Section de Themeys.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour céder une partie de la parcelle E608 à M et Mme JOUSSERAND Eric, sous réserve d'un résultat favorable à la consultation des habitants ;
- Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acheteur ;
- De vendre ce terrains 10€/m² pour les 100 premiers m² et 5€/m² pour les mètres carrés suivants ;

4 / Fixation du montant des loyers – Logements communaux Rue du château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les loyers mensuels des 2 appartements Rue du Château ainsi :

- logement T2 (62 m²) : 350 € par mois, hors charges
- logement T3 (68.70 m²) : 400 € par mois, hors charges.

QUESTIONS DIVERSES

- **Chemin (mitoyen avec Vorey) de l'usine électrique :**
 - La commune de Bellevue ainsi que celle de Vorey participeront chacune à hauteur de 400 € TTC et le solde sera réglé par le propriétaire de l'usine électrique.
- **Clocher de l'église :**

Plusieurs ardoises se sont déplacées, voir tombées et la charpente s'abîme. A priori, ce sont les crochets qui tiennent les ardoises qui ont cédé. Il faut remplacer environ 150 ardoises et changer un certain nombre de crochets.

Le coût des travaux s'élèverait environ à 2 800 € HT. Le conseil municipal est favorable à ces travaux.
- **Chemin de Champôt :**

M le Maire rappelle que ce chemin s'est écrasé suite à un chantier de débardage. L'entreprise a callé des troncs d'arbres pour compenser les dégâts, mais ce n'est pas une solution satisfaisante.

Le maire a fait réaliser un devis pour reprendre ce chemin, en mettant de grosses buses afin que l'eau s'évacue facilement. Le devis s'élève à 2600 € HT.

La commune demande à l'entreprise forestière de participer aux frais de remise en état de ce chemin, étant donné leur responsabilité.
- **Eoliennes :** le maire propose de signer la lettre ouverte contre les implantations d'éoliennes. Le conseil municipal est favorable.
- **Feu d'artifice :**

Le conseil municipal est favorable pour un feu d'artifice, qui aura lieu le samedi 24 juillet 2021.
- **Départ retraite M CHARRAT au 1^{er} avril 2021 :**

Le conseil municipal décide d'organiser un pot de départ le 05 juin, en invitant J Michel Charrat avec sa famille, les membres du conseil municipal ainsi que le personnel communal.